



## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 21 SEPTEMBRE 2025

### AVIS DE CONVOCATION

*Aux membres de l'Association régionale de camping et de caravanning des Laurentides, ci-après l' « ARCC Laurentides ».*

Par la présente, vous êtes invités à participer à l'assemblée générale extraordinaire des membres de l'ARCC Laurentides qui se tiendra **le dimanche 21 septembre 2025 à 9 h 00 au Camping Sainte-Véronique sis au 320 Chemin du Tour-du-Lac-Tibériade, Rivière-Rouge, QC, J0T 1T0. La participation à distance n'est pas permise.**

Cette assemblée a spécifiquement pour motif d'autoriser la dissolution volontaire de l'organisme et d'autoriser le conseil d'administration à remettre le reliquat de ses biens, après acquittement de ses dettes, à la 2<sup>e</sup> troupe de l'amitié de Ste-Anne des Plaines. Afin que les résolutions puissent être approuvées, elles devront recevoir l'appui des deux-tiers ( $\frac{2}{3}$ ) des voix des membres présents lors de l'assemblée générale extraordinaire.

Vous trouverez ci-dessous l'ordre du jour de même que les informations relatives à l'inscription de votre participation à l'assemblée générale extraordinaire. Les règlements généraux ainsi que le plan de dissolution de l'ARCC Laurentides sont également joints au présent avis de convocation.

Nous espérons que vous serez parmi nous à cette occasion.

Signé en ce 15 août 2025, par :

Richard Larcher, secrétaire ARCC Laurentides

p.j.

### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée générale extraordinaire
2. Vérification du droit de présence, de la validité de l'avis de convocation et du quorum
3. Nomination d'un président et d'un secrétaire d'assemblée
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Présentation du plan de dissolution
6. Résolution pour autoriser la demande de dissolution de la personne morale Association régionale de camping et de caravanning des Laurentides (vote)
7. Résolution pour autoriser un administrateur à signer les documents requis pour la dissolution (vote)
8. Résolution pour autoriser la remise du reliquat des biens au terme du processus de dissolution à 2<sup>e</sup> troupe de l'amitié de Ste des Plaines (vote)
9. Clôture de l'assemblée

**L'assemblée générale extraordinaire du 21 septembre 2025 est importante pour vous.  
Soyez-y!**

En tant que membre, vous avez le privilège d'assister à cette assemblée générale spéciale. De grandes décisions y seront prises et seuls les membres de votre région peuvent y voter. Votre vote est donc significatif.

Vous pouvez vous inscrire auprès de André Deshaies au [deshaies007@gmail.com](mailto:deshaies007@gmail.com) ou 438-494-6510.

Merci de votre intérêt à la bonne marche de votre association et nous espérons vous compter parmi les participants à cette assemblée.